

Ending Violence Against Aboriginal Women

WHEREAS Aboriginal women are three times more likely to experience violent victimization than non-Aboriginal women;

WHEREAS the Sisters in Spirit initiative of the Native Women's Association of Canada has documented over 582 occurrences of missing or murdered Aboriginal women and girls;

WHEREAS international, human rights and Aboriginal organizations have recognized that Canada is not meeting its international and human rights obligations to protect indigenous women, and its obligations to conduct criminal investigations into these disappearances and murders;

WHEREAS the United Nations will investigate Canadian violations of the *Convention for the Elimination of All Forms of Discrimination against Women* (CEDAW) on the issue of violence against Aboriginal women;

WHEREAS comprehensive studies, including the Royal Commission on Aboriginal Peoples report, the Law Commission of Canada report, *Restoring Dignity: Responding to Child Abuse in Canadian Institutions*, and the House of

Mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones

ATTENDU QUE les femmes autochtones ont trois fois plus de chances d'être victimes de violence que les femmes non autochtones;

ATTENDU QUE le projet « Sœurs par l'esprit » de l'Association des femmes autochtones du Canada a enregistré plus de 582 cas de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées;

ATTENDU QUE des organismes autochtones, internationaux et de défense des droits de la personne ont tous reconnu que le Canada n'honore pas ses obligations, en matière de droit international et de droits de la personne, afin de protéger les femmes autochtones, ni son obligation de mener des enquêtes pénales sur ces femmes disparues et assassinées;

ATTENDU QUE les Nations Unies feront enquête sur les violations de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* par le Canada en matière de violence faite aux femmes autochtones;

ATTENDU QUE des études exhaustives, dont celle de la Commission royale sur les peuples autochtones, le rapport de la Commission du droit du Canada intitulé *La dignité retrouvée : la réparation des sévices infligés aux enfants*

Resolution 13-02-M

Commons Committee on the Status of Women report, *Ending Violence against Aboriginal Women and Girls: Empowerment - A New Beginning* have documented the immediate individual harm and the long term collective harm caused by the Canadian government in its efforts to eradicate Aboriginal language and culture by placing Aboriginal children in Indian Residential Schools;

WHEREAS inaction around this issue compounds the detrimental effects left by the legacy of Residential Schools and the over-incarceration of indigenous people in Canada;

WHEREAS national Aboriginal organizations such as the Native Women's Association of Canada and the Assembly of First Nations have called on the Government of Canada for a national inquiry into the issue of the murdered and missing Aboriginal women;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association:

1. urge the federal government, in collaboration with provincial and territorial governments to:

Résolution 13-02-M

dans des établissements canadiens et le rapport du Comité de la condition féminine de la Chambre des communes intitulé *Mettre fin à la violence contre les filles et les femmes autochtones – Un nouveau départ grâce à l'autonomisation*, ont décrit les torts immédiats causés aux individus et les torts sur la collectivité à long terme qu'ont entraînées les actions du gouvernement canadien visant à éliminer la culture et la langue autochtones en plaçant les enfants autochtones dans des pensionnats;

ATTENDU QUE l'inaction relativement à cette question aggrave les effets nuisibles de l'héritage des pensionnats et du taux d'incarcération excessif des Autochtones au Canada;

ATTENDU QUE les organisations autochtones nationales, comme l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des Premières Nations, ont fait appel au gouvernement canadien pour que celui-ci procède à une enquête nationale sur la question des femmes autochtones disparues et assassinées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien :

1. exhorte le gouvernement fédéral, avec le concours des gouvernements provinciaux et territoriaux, à :

Resolution 13-02-M

Résolution 13-02-M

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• work with Aboriginal communities to end the societal and systemic normalization of violence against Aboriginal women;• fund programs and services to address persistent violence, inequality and human rights violations against Aboriginal women;• implement the recommendations of the House of Commons Committee on the Status of Women, <i>Ending Violence Against Aboriginal Women and Girls: Empowerment - A New Beginning</i>; and• engage a National Strategy to address violence against Aboriginal women; <p>2. urge the federal government to call a national inquiry into the issue of the murdered and missing Aboriginal women and girls in Canada.</p> | <ul style="list-style-type: none">• travailler de concert avec les collectivités autochtones pour mettre fin à la banalisation sociale et systémique de la violence faite aux femmes autochtones;• financer des programmes et services visant à régler les cas de violence, d'inégalité et de violation des droits de la personne qui persistent à l'endroit des femmes autochtones;• mettre en œuvre les recommandations du rapport du Comité de la condition féminine de la Chambre des communes intitulé <i>Mettre fin à la violence contre les filles et les femmes autochtones – Un nouveau départ grâce à l'autonomisation</i>;• adopter une stratégie nationale consacrée à la lutte contre la violence à l'endroit des femmes autochtones; <p>2. exhorte le gouvernement fédéral à demander une enquête nationale sur la question des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.</p> |
|--|---|

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Mont-Tremblant, QC, February 16-17, 2013.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de l'Assemblée de la mi-hiver, à Mont-Tremblant (QC), du 16 au 17 février 2013.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**